TRANSXPRESS



GUIDE PRATIQUE · PORT DE CONAKRY

Conteneur bloqué au port de Conakry : trouver la cause et débloquer la situation

Le navire est arrivé, mais le conteneur ne sort pas. Pendant ce temps, les frais de la compagnie et du terminal courent. Avant de chercher à « débloquer », il faut comprendre où et pourquoi le dossier est arrêté : la solution en dépend entièrement.

SOMMAIRE

01 Pourquoi un conteneur reste-t-il bloqué ?
02 Les six causes les plus fréquentes
03 Faire le diagnostic : à quel guichet le dossier est-il arrêté ?
04 Les mesures pour débloquer
05 Limiter les surestaries et le magasinage
06 Éviter le prochain blocage
07 Ce que nous faisons pour vous

01 Pourquoi un conteneur reste-t-il bloqué ?

Un conteneur reste bloqué au port de Conakry quand l'une des trois autorisations nécessaires à sa sortie manque : la mainlevée de la douane (bon à enlever, ou BAE), le bon de livraison de la compagnie maritime (DO, delivery order) et le règlement des frais du terminal. Pour le débloquer, il faut identifier laquelle manque et pourquoi, puis traiter la cause, pas le symptôme.

Les causes se rangent en six familles, détaillées ci-dessous. Plusieurs peuvent se cumuler sur un même dossier.

02 Les six causes les plus fréquentes

- Documents absents ou discordants : connaissement (B/L) non reçu, facture ou liste de colisage manquante, poids, nombre de colis ou désignation différents d'un document à l'autre.
- Droits et taxes non payés : la déclaration est liquidée, mais le paiement n'est pas fait ou n'est pas encore enregistré.
- Contrôle douanier en cours : le dossier est orienté vers un contrôle documentaire, un passage au scanner ou une visite physique, ou la valeur ou le classement sont contestés.
- Blocage de la compagnie maritime : fret non payé (connaissement en fret payable à destination), connaissement original non remis, caution conteneur non versée, ou litige sur le destinataire.
- Bon de livraison (DO) non émis : la compagnie attend le paiement de ses frais locaux ou une pièce manquante.
- Magasinage ou frais de terminal impayés : la douane et la compagnie ont libéré le conteneur, mais le terminal ne le laisse pas sortir.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

03 Faire le diagnostic : à quel guichet le dossier est-il arrêté ?

1. Douane : la déclaration est-elle déposée sur SYDONIA ? Est-elle liquidée ? Les droits sont-ils payés ? Quel circuit de contrôle a été attribué ? Le BAE est-il délivré ?
2. Compagnie maritime : le connaissement original (ou la libération électronique) est-il remis ? Le fret et les frais locaux sont-ils réglés ? La caution est-elle versée ? Le DO est-il émis ?
3. Terminal : le conteneur est-il localisé ? Le magasinage est-il facturé et payé ? Un rendez-vous de sortie et un camion sont-ils prévus ?

> Demandez à votre commissionnaire un point écrit sur ces trois guichets. Un blocage « à la douane » est parfois en réalité une attente de la compagnie, et inversement.

04 Les mesures pour débloquer

- Document manquant : obtenez-le du fournisseur ou de son transitaire en urgence, par courriel puis en original si nécessaire. Si un document est erroné, demandez une correction formelle par l'émetteur, jamais une rature.
- Écart entre documents : faites établir une version corrigée et, selon le cas, une demande de rectification de la déclaration auprès de la douane.
- Contrôle ou contestation : assistez à la visite si elle est prévue, fournissez les pièces justificatives (contrat, preuve de paiement, fiches techniques) et, pour la valeur, des éléments comparables.
- Droits non payés : mobilisez le financement et vérifiez que le paiement est bien enregistré dans le système.
- Compagnie maritime : réglez les frais dus, remettez le connaissement ou faites confirmer la libération par la compagnie d'origine.
- Terminal : réglez le magasinage et réservez le camion pour la sortie dès que toutes les autorisations sont réunies.

> Méfiez-vous de toute personne qui promet de « régler » un dossier sans pièces ni reçus. Les paiements doivent se faire contre reçu officiel ; c'est aussi la seule façon de les justifier dans votre comptabilité.

05 Limiter les surestaries et le magasinage

Les surestaries (demurrage) sont facturées par la compagnie maritime pour chaque jour où le conteneur plein reste au port au-delà de la franchise, c'est-à-dire de la période gratuite. Le

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

magasinage est facturé par le terminal pour le stockage. Les deux courent pendant le blocage.

- Notez la date de fin de franchise dès l'arrivée et traitez les causes en parallèle, pas l'une après l'autre.
- Selon le cas, demandez à la compagnie une prolongation de franchise, avec les justificatifs du retard : elle n'est jamais acquise, mais elle se négocie mieux tôt que tard.
- Si le blocage dure et que le site est loin, étudiez le dépotage au port pour rendre le conteneur plus vite, quand la réglementation et l'état du dossier le permettent.
- Vérifiez les factures de surestaries et de magasinage contre les dates réelles avant de payer.

06 Éviter le prochain blocage

1. Faites valider par votre commissionnaire les documents du fournisseur avant l'embarquement.
2. Exigez la même désignation, le même poids et le même nombre de colis sur la facture, la liste de colisage et le connaissement.
3. Envoyez les documents avant l'arrivée du navire et prévoyez le financement des droits.
4. Réglez à l'avance la question du fret et du connaissement original avec le fournisseur.

07 Ce que nous faisons pour vous

TransXpress peut reprendre un dossier en cours : nous faisons le point avec la douane, la compagnie et le terminal, nous vous disons ce qui manque et nous vérifions les factures avant paiement. Nous ne promettons pas de délai de déblocage, mais un plan d'action clair. Envoyez-nous le numéro du connaissement, le numéro du conteneur et les documents dont vous disposez.

? Questions fréquentes

Qui facture les frais pendant qu'un conteneur est bloqué ?

La compagnie maritime facture les surestaries au-delà de la franchise, et le terminal facture le magasinage. Ces frais sont dus même si le blocage vient de la douane ou d'un document manquant.

Peut-on obtenir l'annulation des surestaries ?

Une prolongation de franchise ou un geste commercial peut se demander à la compagnie, justificatifs à l'appui, mais rien n'est garanti. La décision appartient à la compagnie.

Que faire si le connaissement original n'est pas arrivé ?

Demandez au fournisseur de l'envoyer en urgence ou de faire libérer le connaissement auprès de la compagnie d'origine (libération électronique). Sans cela, la compagnie n'émet pas le DO.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

Guide d'information générale rédigé par TransXpress. Les règles douanières et les procédures évoluent : chaque dossier se vérifie avec les documents et la réglementation en vigueur. Ce guide ne constitue ni un devis ni un engagement.

TRANSXPRESS

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

TRANSXPRESS

UN SEUL INTERLOCUTEUR, DU PORT À VOTRE SITE

Approvisionnement, transit et dédouanement, transport lourd et location d'engins en Guinée.

TransXpress accompagne les opérateurs miniers, industriels et de construction en Guinée et sur les corridors vers le Mali et la Sierra Leone. Un nom, un numéro et quelques mots suffisent : nous vous rappelons sous 24 h ouvrées.

DEVIS

transxpress.co/#devis

WHATSAPP

+224 610 36 36 52

E-MAIL

info@transxpress.co

BUREAU

Résidence Micheline, Camayenne, Dixinn, Conakry

© 2026 TRANSXPRESS SARL, RCCM GN.TCC.2022.B.01359. Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur : toute reproduction, diffusion ou adaptation, totale ou partielle, sans l'autorisation écrite de TRANSXPRESS SARL est interdite. Version en ligne : transxpress.co/guides/conteneur-bloque-port-conakry/